

Guyane, Guyane  
Cayenne  
2 rue François Arago

## Maison d'arrêt, autrefois prison civile de Cayenne (Cayenne)

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA97300246  
Date de l'enquête initiale : 2026  
Date(s) de rédaction : 2026  
Cadre de l'étude : opération ponctuelle  
Degré d'étude : étudié

### Désignation

Dénomination : prison

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville  
Références cadastrales : AE, 10

### Historique

Une prison ou "geôle" civile préexistait à celle de la rue Arago. Elle se trouvait sur l'emplacement de l'actuel angle sud-ouest de la place des Palmistes, et est figurée sur plusieurs relevés et plans des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle au débouché de la rue de Remire, couplée avec un corps de garde, notamment sur le "plan de l'ancienne et de la nouvelle ville de Cayenne" en 1821.

#### Une construction bien documentée 1830-1839

Un précieux procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil privé de la colonie réunie le 16 juin 1830 rend compte précisément des conditions de la construction de la prison civile l'année suivante en 1831. Elle nous renseigne également sur l'auteur des plans, les constructeurs, les matériaux et les conceptions qui ont dicté son aménagement. Depuis, la prison n'a jamais cessé d'être remaniée jusqu'à la dernière extension, l'aile nord, construite peu de temps avant l'abandon de la prison, en avril 1998. Pourtant, les directives formulées par l'ingénieur Cousinéry en juin 1830, conditionnées par un impératif de ségrégation entre esclaves et hommes "libres", sont toujours clairement lisibles.

Le 15 février 1829, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Charreyron rend, à la demande du conseil privé, un premier plan prévoyant "l'usage de pierres des fondations abandonnées du palais de justice", projet révisé à la demande du ministre de la marine Neuville. C'est **Barthélémy-Edouard Cousinéry (1790-1851)**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, débarqué en Guyane le 27 avril 1829, qui reprend le projet de Charreyron gravement malade. Il signale alors d'importantes erreurs de calcul qui rend le devis estimatif peu en rapport avec la taille du terrain concerné. De ce fait, il s'efforce d'adapter le projet à un espace plus restreint. Il préconise alors la suppression de l'une des épaisseurs du double chemin de ronde, "vu qu'aux colonies l'évasion est moins fréquente qu'en Europe". Il supprime également plusieurs composantes du projet précédent (cour, bâtiments adossés au mur de clôture) et concentre une partie du bâti sur l'édifice central, toujours en élévation en 2026. Le projet de Cousinéry est adopté par le conseil à la date du **5 décembre 1829** avec un budget prévisionnel de 167 000 francs, soit un montant inférieur aux 170 000 francs prévus par le conseil.

Achevé en janvier 1831, il prévoyait en outre un hospice associé, à l'ouest, qui a probablement été construit, plus tard. A cet effet, l'ingénieur avait conçu dans le mur de clôture ouest, à l'extrémité du couloir entre les cours et au centre du logement des esclaves, une "porte fermée en maçonnerie jusqu'à l'époque où on construira l'hôpital de la geôle".

Devant la modestie des entreprises de construction cayennaises, Cousinéry préconise "d'exécuter ce travail par régie; mais ainsi qu'on l'a déjà fait pour des ouvrages d'une moindre importance, la direction des Ponts et Chaussées se chargera de la fourniture des matériaux". Le 13 juillet 1830, peu de temps avant la révolution parisienne, les adjudicataires sélectionnés pour le marché par le conseil privé sont le maître charpentier Fréjus et les menuisiers Roulet et Fort. Le marché de maçonnerie ne trouve pas à cette date de candidats, car les artisans locaux consultés "n'ont pas assez d'ouvriers" pour y répondre, devant l'ampleur du devis. Le conseil songe alors à contacter les "maçons Amondruz et Hanil".

Au début de l'année 1831, les travaux supervisés par Cousinéry (qui quitte la Guyane en juillet de la même année) sont achevés, avec priorité donnée aux cours et logements dédiés aux esclaves, qui concentre la partie ouest de la prison, extérieure à l'édifice central et aux cours dédiées aux "hommes libres". Les deux cours à l'ouest, dédiées à l'incarcération des "esclaves condamnés" regroupés par "la chaîne" et dont il faut prévoir la sortie quotidienne pour les travaux forcés dans la ville, et celle dédiée aux coupables de "marronage, de vagabondage ou enfermés sur décision de leur maître", ainsi que la "salle commune et les divers cachots pour pouvoir séquestrer à volonté les insubordonnés et les hommes dangereux" sont les premiers aménagements réalisés. L'édifice correspondant à cet usage est visible sous la forme d'une barre perpendiculaire au front de mer, à l'ouest du bâtiment central, sur un plan de 1841. Pour les femmes, Cousinéry précise que "dans l'une de ces cours sera établie, s'il est nécessaire, une enceinte palissadée correspondante au logement des femmes".

La partie est, le long de la rue Arago, avec le bâtiment central et les deux cours latérales, est construite dans un second temps. Elle concentre les fonctions d'incarcération des "hommes libres" condamnés pour crime, condamnés pour délit, condamnés pour dettes, prévenus en attente de leur jugement et femmes "libres" condamnées, ainsi que le logement du geôlier, le parloir, le cabinet du juge d'instruction. Le lecteur trouvera une plus longue description du plan dans la partie "description" de ce dossier.

La *Feuille de la Guyane Française* du 27 avril 1839 rend compte du "décret colonial du 6 février 1839 portant désignation des travaux et améliorations d'urgence à Cayenne et dans les quartiers". Pour la "geôle", on prévoit l'établissement d'un chemin de ronde, la construction de nouvelles latrines, la construction "d'un hospice dans la nouvelle cour" et la "reconstruction des cachots pour le secret, dans la nouvelle cour". Il y a donc tout lieu de penser que la construction perpendiculaire à la côte et parallèle au logement des esclaves qui apparaît sur le plan du 26 avril 1846 correspond à ce projet.

Avec le développement du couloir central, représenté abrité en 1847, la prison a alors trouvé son plan quasi définitif. A une date indéterminée, ce couloir est coiffé en son centre d'un belvédère de surveillance à deux étages en bois. Reconstitué en béton après 1950, il est toujours en élévation en 2026, comme l'ensemble des bâtiments décrits.

#### **De la prison civile à la Maison d'arrêt**

Le 4 mars 1854, le conseil privé de la colonie se prononce sur les dépenses au sujet des forçats dépendant de l'administration pénitentiaire installés à la prison civile et "destinés à divers travaux de force pour les travaux du port et de la ville". Si la prison civile est indépendante de l'administration pénitentiaire née du décret sur la transportation en Guyane, il existe plusieurs occurrences pour lesquelles des bagnards transportés (ou, plus tard relégués) ont été logés dans la prison, notamment en 1924, lors d'une recrudescence des faits de vols par les bagnards concédés au service des familles de Cayenne. Le logement dans la prison, proche du centre, apparaît comme une solution adaptée.

D'autre part, l'arrêté du 20 janvier 1890 fixe les conditions du "service des prisons", qui concerne les détenus non transportés : jusqu'à une date avancée du 20<sup>e</sup> siècle (il existe une importante correspondance à ce sujet jusqu'en 1960), certains détenus sont astreints à des services dans la ville de Cayenne, sur demande écrite de particuliers à l'adresse du gouverneur, puis du préfet de la Guyane.

En mai 1907, une sous-commission d'hygiène de la colonie en visite à la prison civile fait état d'une chaleur intolérable ainsi que d'odeurs malsaines dans une partie des locaux de la prison. Celle-ci est équipée de l'électricité à partir de 1916. Le 7 août 1928, consécutivement aux violences nées de l'annonce du décès de Jean Galmot, des émeutiers accèdent à l'intérieur de la prison. Le docteur Jean Clément et Yves Servais-Eustache y sont massacrés dans des circonstances considérées à posteriori comme le paroxysme de l'affaire Galmot.

En juin 1949, on signe le procès-verbal de cession de la prison civile, en tant que propriété de l'ancien domaine colonial, aux services de l'Etat, représentés par le préfet Vignon. Elle devient alors la maison d'arrêt de Cayenne.

#### **Les dernières années de la Maison d'arrêt**

La circulaire ministérielle du 20 février 1987 engage à des recherches foncières en vue de l'implantation de nouveaux établissements pénitentiaires, du fait de l'augmentation importante du nombre de détenus à l'échelle nationale. A Cayenne, le surpeuplement de la maison d'arrêt est déjà important depuis plusieurs années. Un directeur de la prison désigne la maison d'arrêt de Cayenne comme la plus sous-dotée de tout l'outre-mer en 1991. Lors du contrôle d'une commission de surveillance le 19 novembre 1982, on dénombre 97 détenus dont 8 femmes (et 57 étrangers). En 1991, on dénombre 215 détenus (198 hommes, 8 femmes et 10 mineurs), soit un taux de remplissage d'environ 300%.

Une évasion en date du 8 juillet 1991 amène le directeur de la maison d'arrêt à interroger la présence de deux nouveaux miradors de surveillance. Le mirador construit à l'angle nord-est de la prison peu de temps après semble en avoir été la conséquence.

Les besoins d'extension amènent l'administration à se pencher sur une solution provisoire avant la construction d'une nouvelle prison : des projets du cabinet d'architectes cayennais Ponthus et Dupouy en avril et en octobre 1986 semblent avoir été abandonnés suite à l'identification de fissures rendant impossibles la construction des étages qui avaient été envisagés. Finalement, une extension près de l'enceinte nord est érigée sur deux niveaux vers 1995.

Le samedi 18 avril 1998, l'ensemble des détenus est transféré au nouvel établissement pénitentiaire de Rémire-Montjoly.

Période(s) principale(s) : 2<sup>e</sup> quart 19<sup>e</sup> siècle ( )

Dates : 1831 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Barthélémy-Edouard Cousinéry (ingénieur des Ponts et Chaussées, attribution par source), Fréjus (entrepreneur de charpenterie, maître charpentier, attribution par source), Roulet et Fort (menuisier, attribution par source)

## Description

La prison civile de Cayenne présente un plan orthogonal dont les divisions se fixent dès 1830. Elle présente une façade rue Arago qui peut être considérée comme une réduction de celles des prisons aménagées en France pendant les années précédentes, comme la façade de la prison de Perrache à Lyon ou les prisons parisiennes dessinées par Louis-Pierre Baltard (1764-1846), architecte qui enseigne à l'école polytechnique (dans laquelle est formé le maître d'oeuvre Cousinéry) et publie sa célèbre *Architectonographie des prisons* en 1829.

La construction fut contrainte par l'absence d'artisans expérimentés dans ce type de projet et surtout par la rareté des matériaux traditionnellement utilisés pour les prisons en France. Cousinéry a alors projeté un usage massif de la brique sur des fondations de pierre de grison récupérée sur le chantier abandonné d'un palais de justice. La couverture est prévue en bardeaux de bois, et la chaux et le fer nécessaires au reste du bâti sont identifiés par l'ingénieur dans les stocks de la colonie ou dans les convois en cours.

Malgré tout, l'ingénieur a su conférer à l'édifice central toute la rigueur élégante habituelle pour ce type de programme. L'ensemble est unifié par le recours à un bandeau et des lucarnes de briques qui entourent le bâtiment et contrastent efficacement avec l'enduit clair qui couvre le reste de la maçonnerie de briques. Les autres bâtiments de la prison, semble-t-il en maçonnerie de brique enduite, sont probablement les bâtiments initiaux remaniés et réaménagés en fonction des impératifs de la prison civile puis de la maison d'arrêt. Enfin, l'extension nord (vers 1995), le belvédère central et les aménagements au nord-ouest de l'enceinte (ancien logement du directeur, quartier des mineurs) sont des constructions en béton armé.

En ce qui concerne le plan, Barthélémy-Edouard Cousinéry en fait un descriptif très détaillé lors de séance extraordinaire du conseil privé le 16 juin 1830:

"L'édifice de la geôle est divisé en quatre cours ; les deux cours qui font face à la rue de Berry sont destinées aux hommes libres ; les deux cours de derrière aux esclaves ; de ces deux dernières, l'une sera consacrée aux esclaves condamnés judiciairement que l'on comprend en masse sous le nom de chaîne ; l'autre aux esclaves détenus, soit sur la demande de leurs maîtres, soit comme marrones, soit pour cause de vagabondage, etc...; Dans une de ces cours sera établie, s'il est nécessaire, une enceinte palissadée correspondante aux logements des femmes. Les logements donnant sur ces cours ne comporteront qu'un rez-de-chaussée ; ils se composeront chacun d'une salle commune et de divers cachots adjacents pour pouvoir séquestrer à volonté et punir les insubordonnés et les hommes dangereux. Des lits de camp seront installés, tant dans les salles que dans les cachots. Chacune de ces cours aura une cuisine et des latrines ; la cuisine sera un simple massif de fourneaux, couvert d'un carbet ; les latrines seront construites au dessus d'un caveau ayant une seule issue souterraine en dehors du mur d'enceinte, par laquelle s'opérera la vidange des baquets ; cette vidange sera exécutée chaque soir par la chaîne avant sa rentrée à la geôle ; le caveau n'aura d'autre communication avec l'intérieur des cours que les tuyaux destinés aux immondices qui seront ouverts dans la *voute (illisible)*.

Les hommes de la chaîne étant obligés de sortir en ville tous les jours pour exécuter les travaux publics qui composent une partie de la peine qui leur est infligée, il a été nécessaire de leur ménager un passage particulier qui évitât le contact journalier avec les autres prisonniers ; le couloir central qui sépare les deux cours et qui se prolonge jusqu'au guichet est principalement dédié à cet usage ; il servira en outre au géolier qui pourra sans être aperçu parcourir l'établissement dans toute sa longueur et s'assurer à tous momens que rien ne se passe de contraire à la sûreté et au bon ordre."

## Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique, maçonnerie, enduit

Matériau(x) de couverture : tôle ondulée

Plan : plan orthogonal

Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré

Élévations extérieures : élévation ordonnancée sans travées

Escaliers : escalier dans-oeuvre

## Typologies et état de conservation

Typologies :

État de conservation : envahi par la végétation, désaffecté, menacé

## Décor

Techniques :

Représentations :

## Statut, intérêt et protection

Ensemble d'un grand intérêt mémoriel et architectural. La date de 1831 en fait l'un des édifices les plus anciens de Guyane encore en élévation, il préfigure le développement de l'architecture pénitentiaire et documente l'incarcération d'esclaves séparés des "hommes libres" condamnés. Il témoigne également précisément des travaux d'un ingénieur identifié, Cousinéry, peut-être auteur également de la cathédrale et du palais de justice de Cayenne.

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Éléments remarquables : prison, ensemble commémoratif

Statut de la propriété : propriété de l'Etat

## Présentation

Maison d'arrêt ayant cessé son activité en avril 1998, la "prison civile" de Cayenne est un témoin privilégié de l'évolution de l'architecture pénitentiaire depuis la Monarchie de Juillet jusqu'en 1998. Elle est construite une vingtaine d'années avant l'abolition de l'esclavage et le décret sur la transportation. Son pavillon central relativement bien préservé ainsi que l'ensemble de la conception de l'espace, inspiré par la pratique de la ségrégation, toujours lisible en 2026, constituent un témoignage unique sur l'incarcération pendant la période esclavagiste.

Elle documente également les premiers temps de l'urbanisation de Cayenne à l'est du noyau ancien dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle.

Son intérêt réside aussi dans la présence d'un maître d'oeuvre identifié, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Barthélémy-Edouard Cousinéry (1790-1851), qui transmet à la façade et au pavillon d'entrée une rigoureuse élégance. Il conviendrait de réévaluer la production de cet ingénieur formé à l'école polytechnique, puisque l'on conserve des dessins de sa main pour deux églises (dont l'actuelle cathédrale) et la cour d'appel à Cayenne, construits à la même époque.

Enfin, l'arrêt brutal des activités de la prison en avril 1998 confère à l'ensemble du mobilier, des affichages, des décors, posters et graffiti un caractère temporel très marqué.

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **Registres du conseil privé de la colonie, séances des 16 juin 1830 et 3 août 1830**  
**Registres du conseil privé de la colonie, séances des 16 juin 1830 et 3 août 1830.**  
Archives Territoriales de Guyane : 5K16
- **Dossier d'enquête du substitut du procureur**  
**Dossier d'enquête du substitut du procureur.**  
Archives Territoriales de Guyane : 421W13
- **Rapport de la commission de surveillance de la maison d'arrêt, 1982**  
**Rapport de la commission de surveillance de la maison d'arrêt, 1982.** Archives Territoriales de Guyane.  
1144W323  
Archives Territoriales de Guyane : 1144W323
- **Projets d'extension de la maison d'arrêt**  
**Projets d'extension de la maison d'arrêt.**  
Archives Territoriales de Guyane : 1420W30
- **Rapport commission Hygiène de la colonie**  
**Rapport commission Hygiène de la colonie.**  
Archives Territoriales de Guyane : 8S2997
- **Procès-verbal de remise à l'Etat, 1949**  
**Procès-verbal de remise à l'Etat, 1949.**  
Archives Territoriales de Guyane : 1263W99

## Documents figurés

- **Plan de l'ancienne et de la nouvelle ville de Cayenne, 1821**  
**Plan de l'ancienne et de la nouvelle ville de Cayenne, 1821.**  
Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) : 14DFC621bisA
- **Vue figurative de la nouvelle geôle de Cayenne, 7 février 1831**  
**Vue figurative de la nouvelle geôle de Cayenne, 7 février 1831.**  
Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) : 14DFC799C
- **Plan de la ville de Cayenne pour servir aux alignements, 1er août 1841**  
**Plan de la ville de Cayenne pour servir aux alignements, 1er août 1841.**  
Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) : 14DFC916A
- **Place de Cayenne, projet de fortifications, 26 avril 1846**  
**Place de Cayenne, projet de fortifications, 26 avril 1846.**  
Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) : 14DFC966B
- **Projets généraux pour la place de Cayenne, fortifications, 31 août 1847.**  
**Projets généraux pour la place de Cayenne, fortifications, 31 août 1847.**  
Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) : 14DFC993A
- **Plan directeur de la ville de Cayenne, 20 novembre 1864.**  
**Plan directeur de la ville de Cayenne, 20 novembre 1864.**  
Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) : 14DFC1339A
- **Carte postale ancienne, début du 20e siècle**  
**Carte postale ancienne, début du 20e siècle.**  
Archives Territoriales de Guyane : 2Fi344
- **4 Photographies aériennes de la maison d'arrêt de Cayenne**  
**4 Photographies aériennes de la maison d'arrêt de Cayenne.**  
Archives Territoriales de Guyane : 1116W1

## Bibliographie

- **Le prophète de Guyane, la vie aventureuse de Jean Galmot**  
André Bendjebbar, **Le prophète de Guyane, la vie aventureuse de Jean Galmot.** Ed Le Cherche-Midi. 2010.  
Archives Territoriales de Guyane : 8°2702

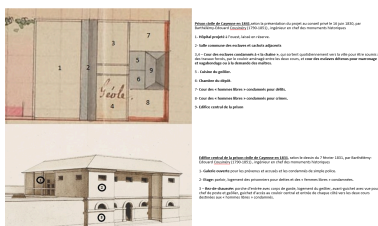
## Périodiques

- **Extraits de la Feuille de la Guyane Française 1830-1839**  
**Extraits de la Feuille de la Guyane Française 1830-1839.**  
Archives Territoriales de Guyane : 2mi3/2mi4

## Illustrations



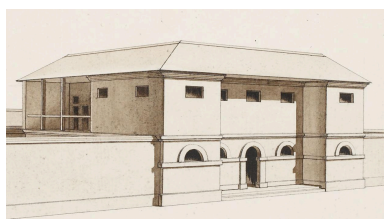
Extrait du "Plan de l'ancienne et de la nouvelle ville de Cayenne", 1821. L'ancienne geôle et le corps de garde attenant sont signalés par le cercle bleu  
IVR03\_202697300042NUCA



Plan légendé de la prison civile de Cayenne selon les informations données par le maître d'oeuvre, l'ingénieur Barthélémy-Edouard Cousinéry (1790-1851)  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300061NUCA



"Vue perspective de la nouvelle geôle de Cayenne" par Barthélémy-Edouard Cousinéry (1790-1851), le 7 février 1831.  
Phot. Barthélémy-Edouard Cousinéry  
IVR03\_202697300043NUCA



Détail du pavillon d'entrée toujours en élévation en 2026, pour lequel le rez-de-chaussée unifié par un bandeau de briques courant sous les lucarnes n'a été que peu modifié.  
Phot. Barthélémy-Edouard Cousinéry  
IVR03\_202697300044NUCA



Extrait du "Plan de la ville de Cayenne pour servir aux alignements", 1er août 1841  
Phot. Alfred de Saint-Quantin, Phot. A. Simon  
IVR03\_202697300045NUCA



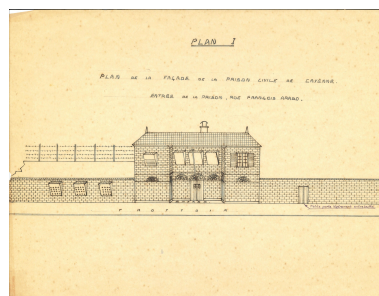
Extrait du plan "Place de Cayenne, projet de fortifications", 26 avril 1846  
Phot. Antoine César d'Or  
IVR03\_202697300046NUCA



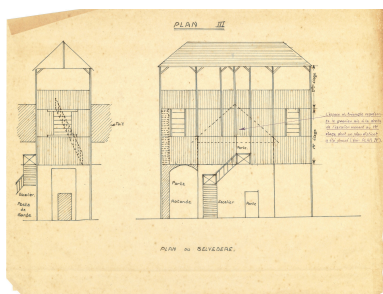
Extrait du "Plan directeur de la ville de Cayenne", 20 novembre 1864.  
Phot. E. Rouard, Phot. Charles de Foucault  
IVR03\_202697300047NUCA



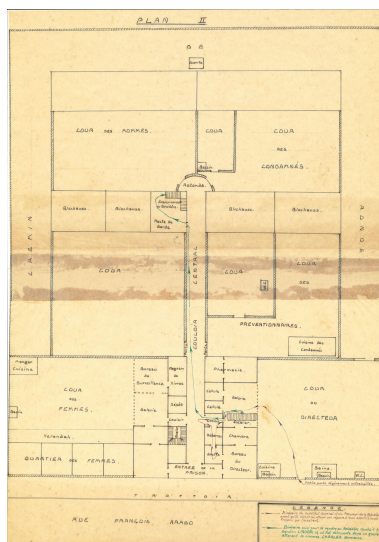
Carte postale ancienne, façade de la prison rue Arago. Vers 1900  
Phot. Madame veuve Georges Evrard  
IVR03\_202697300048NUCA



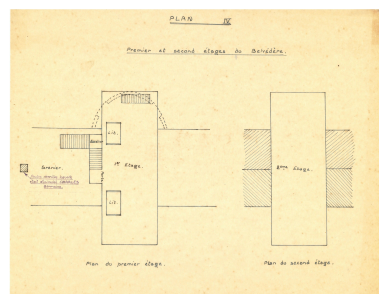
Plan manuscrit dressé suite à une enquête du substitut du procureur en 1950. façade rue Arago.  
IVR03\_202697300049NUCA



Dessin dressé suite à une enquête  
 du substitut du procureur en 1950.  
 Détail du belvédère central, 1950.  
 IVR03\_202697300050NUCA



Plan dressé suite à une enquête du  
 substitut du procureur en 1950.  
 IVR03\_202697300051NUCA



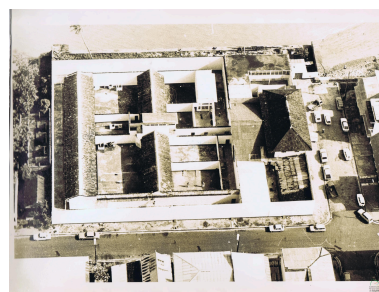
Plan dressé suite à une enquête  
 du substitut du procureur en  
 1950. Détail du belvédère  
 IVR03\_202697300052NUCA



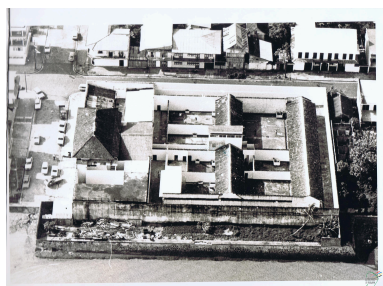
Cliché IGN du 26 septembre 1955  
 IVR03\_202697300053NUCA



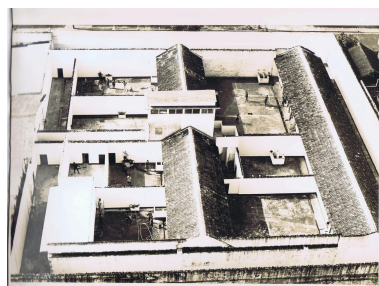
Vue aérienne de la prison  
 depuis l'est en 1983  
 IVR03\_202697300041NUCA



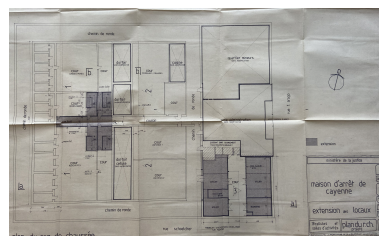
Vue aérienne de la prison  
 en 1983 depuis le sud.  
 IVR03\_202697300054NUCA



Vue aérienne de la prison  
 en 1983 depuis le nord  
 IVR03\_202697300055NUCA



Vue aérienne de la prison en  
 1983 depuis le nord, détail  
 des cours et du belvédère  
 IVR03\_202697300056NUCA



plan dressé en avril 1986 à  
 l'occasion d'un projet non  
 réalisé d'extension de la prison  
 IVR03\_202697300057NUCA



La une de "France-Guyane" le 21 avril 1998, lendemain du transfert des prisonnières et prisonniers de la maison d'arrêt de Cayenne vers la nouvelle prison de Rémire-Montjoly  
IVR03\_000097300062NUCA



La façade rue Arago en 1999.  
Phot. Marc Heller  
IVR03\_202697300058NUCA



Vue générale de la façade ouest, rue Arago, état en mai 2026  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300063NUCA



Façade est rue Arago, état en mai 2026  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300064NUCA



La façade rue Arago en mai 2026, détail de l'entrée  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300059NUCA

Vue de l'angle sud-ouest du mur d'enceinte de la prison, avec la maison construite en 1982 entraînant un long conflit entre le propriétaire et l'administration pénitentiaire  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300066NUCA



Détail de la porte d'entrée, façade est rue Arago  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300062NUCA



Porte principale de la prison depuis l'intérieur, mai 2026  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300060NUCA



Vue du mur nord du pavillon central, avec bandeau de briques et lucarnes correspondant à l'enveloppe initiale du bâti  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300065NUCA



Vue de la distribution intérieure du pavillon central, état en mai 2026  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300067NUCA



Vue d'une salle du rez-de-chaussée du pavillon central, état en mai 2026  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300068NUCA



Parloir des familles au rez-de-chaussée du pavillon principal, depuis l'accès détenus, état en mai 2026  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300069NUCA



Affiche de prévention contre le sida dans la salle du parloir des familles, 1996. Etat en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300070NUCA



Couloir central de distribution et surveillance, avec le belvédère, depuis l'est vers l'ouest, état en mai 2026  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300071NUCA



Couloir central de distribution et de surveillance, depuis l'ouest vers le pavillon central, état en mai 2026  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300072NUCA



Chemin de ronde nord entre le mur d'enceinte nord et l'extension la plus récente, vers 1995, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300076NUCA



belvédère de surveillance, intérieur, état en mai 2026  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300073NUCA



Vue du couloir et du toit du pavillon central depuis le belvédère, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300074NUCA



Belvédère, détail d'un porte-fusil (?), état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300075NUCA



Détail d'une bouche à feu grillagée, depuis la cour des prévenus vers le couloir central, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300077NUCA



Détail de deux bouches à feu depuis la cour des prévenus vers l'est, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300078NUCA



Cour des prévenus, état en mai 2026  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300079NUCA



Dortoir des prévenus, état en 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300080NUCA



Dortoir des prévenus avec espace salle de bains, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300081NUCA



Cour de la cuisine des détenus, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300082NUCA



Cuisine des détenus, vue d'ensemble, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300083NUCA



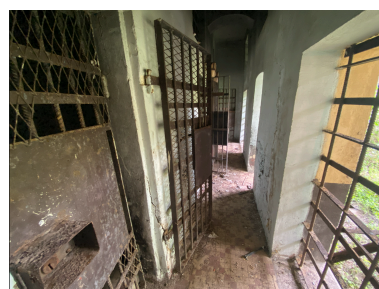
Cour des condamnés primaires, état en mai 2026  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300084NUCA



Dortoir des condamnés primaires, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300085NUCA



Quartier disciplinaire, vue d'ensemble, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300086NUCA



Quartier disciplinaire, porche des trois cellules, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300087NUCA



Quartier disciplinaire, détail de l'une des cellules, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300088NUCA



Cour des détenus longues peines, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300089NUCA



Arrière des dortoirs des condamnés primaires, détail de la maçonnerie de briques enduite témoignant de l'ancienneté de la construction  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300090NUCA



Angle sud-est de l'enceinte, quartier des femmes, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300091NUCA



Quartier des femmes, détail de la pompe à eau Japy, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300092NUCA



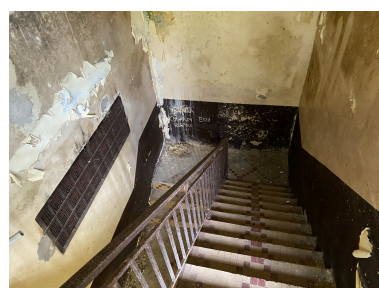
Angle nord-est de l'enceinte, quartier des mineurs, vue de la cour, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300093NUCA



Quartier des mineurs, intérieur d'un dortoir, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300094NUCA



Dortoir, quartier des mineurs, détail de graffiti  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300096NUCA



Quartier des mineurs, escalier d'accès à l'étage, état en mai 2026.  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300095NUCA



Dortoir des récidivistes,  
détail de décors  
Phot. Lionel Besnard  
IVR03\_202697300105NUCA

Auteur(s) du dossier : Lionel Besnard, Lydie Joanny, Georges Rech  
Copyright(s) : Collectivité Territoriale de Guyane

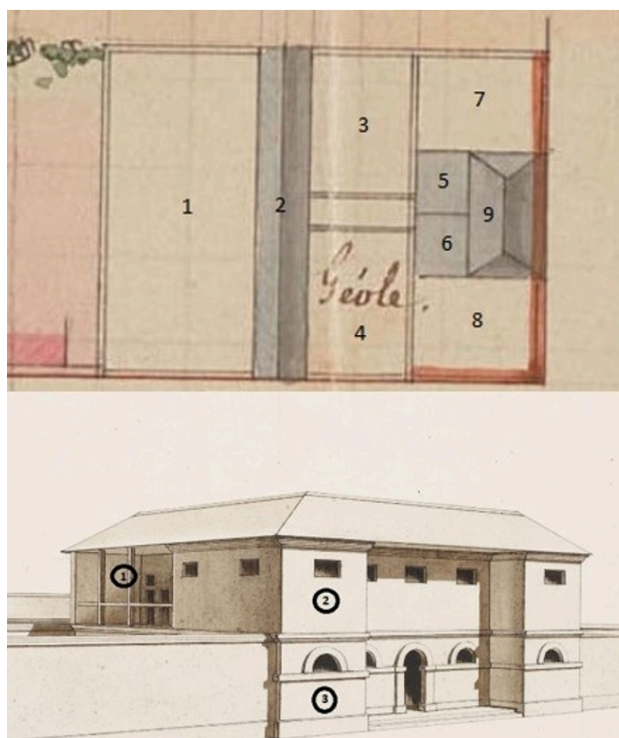


Extrait du "Plan de l'ancienne et de la nouvelle ville de Cayenne", 1821. L'ancienne geôle et le corps de garde attenant sont signalés par le cercle bleu

Référence du document reproduit :

- **Plan de l'ancienne et de la nouvelle ville de Cayenne, 1821.**  
**Plan de l'ancienne et de la nouvelle ville de Cayenne, 1821.** archives nationales d'outre-mer. 14DFC621bisA  
Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) : 14DFC621bisA

IVR03\_202697300042NUCA  
archives nationales d'outre-mer  
tous droits réservés



**Prison civile de Cayenne en 1841**, selon la présentation du projet au conseil privé le 16 juin 1830, par Barthélémy-Edouard Cousinéry (1790-1851), ingénieur en chef des monuments historiques

1- Hôpital projeté à l'ouest, laissé en réserve.

2- Salle commune des esclaves et cachots adjacents

3,4 – Cour des esclaves condamnés à « la chaîne », qui sortent quotidiennement vers la ville pour être soumis à des travaux forcés, par le couloir aménagé entre les deux cours, et cour des esclaves détenus pour marronage et vagabondage ou à la demande des maîtres.

5 - Cuisine du géôlier.

6- Chambre du dépôt.

7- Cour des « hommes libres » condamnés pour délits.

8- Cour des « hommes libres » condamnés pour crimes.

9- Edifice central de la prison

**Edifice central de la prison civile de Cayenne en 1831**, selon le dessin du 7 février 1831, par Barthélémy-Edouard Cousinéry (1790-1851), ingénieur en chef des monuments historiques

1- Galerie ouverte pour les prévenus et accusés et les condamnés de simple police.

2- Etage: parloir, logement des prisonniers pour dettes et des « femmes libres » condamnées.

3 – Rez-de-chaussée: porche d'entrée avec corps de garde, logement du géôlier, avant-guichet avec vue pour chef de poste et géôlier, guichet d'accès au couloir central et entrée de chaque côté vers les deux cours destinées aux « hommes libres » condamnés.

Plan légendé de la prison civile de Cayenne selon les informations données par le maître d'oeuvre, l'ingénieur Barthélémy-Edouard Cousinéry (1790-1851)

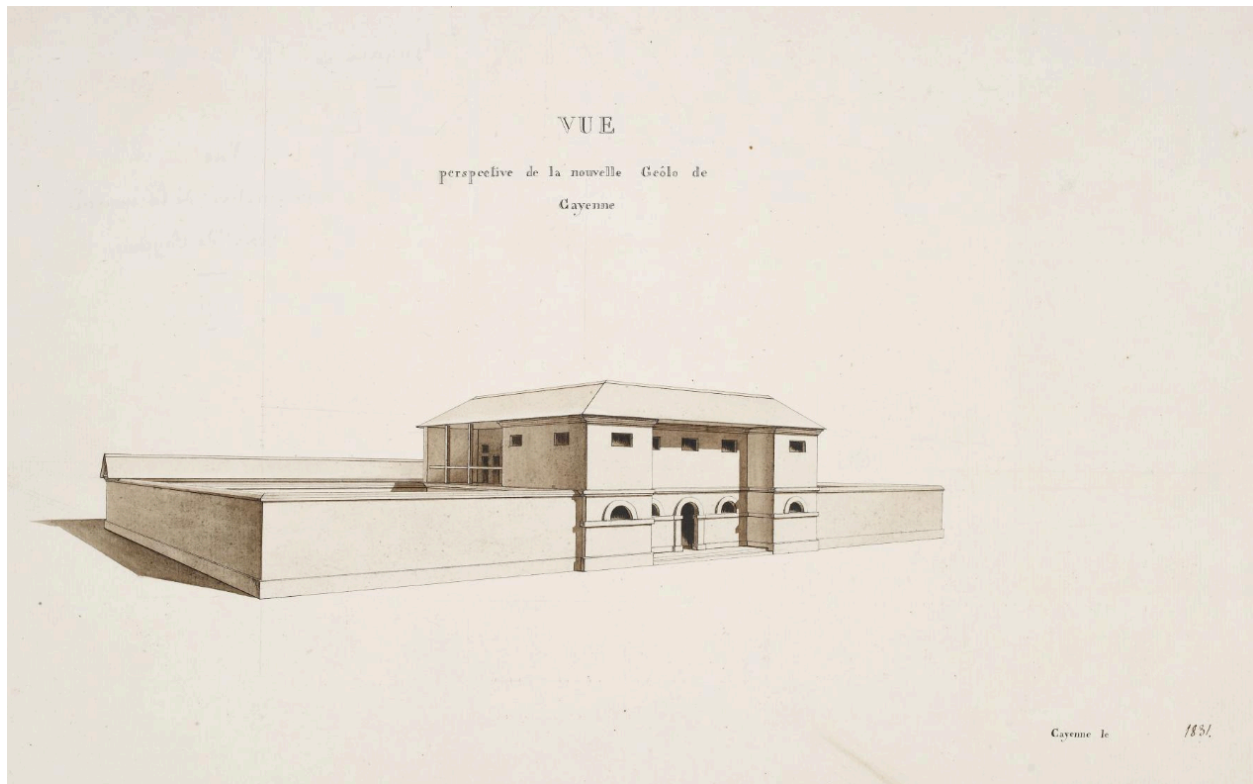
IVR03\_202697300061NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



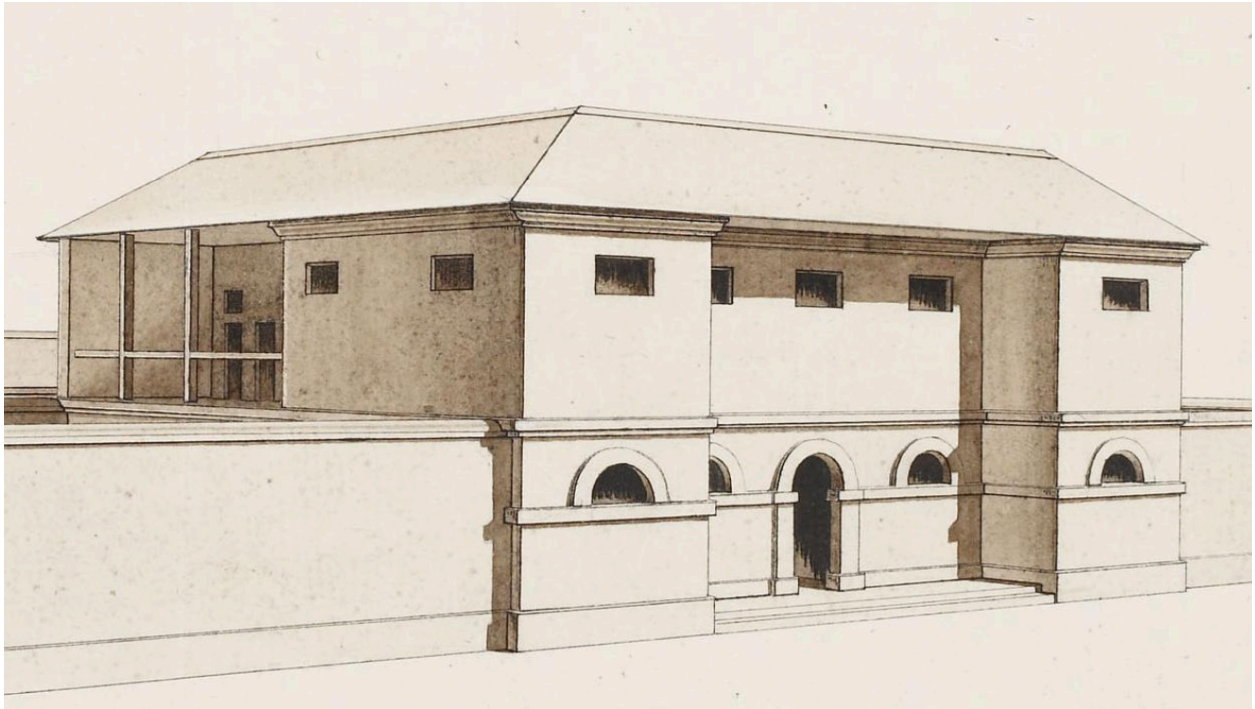
"Vue perspective de la nouvelle geôle de Cayenne" par Barthélémy-Edouard Cousinéry (1790-1851), le 7 février 1831.

Référence du document reproduit :

- **Vue perspective de la nouvelle geôle de Cayenne le 7 février 1831**  
**Vue perspective de la nouvelle geôle de Cayenne le 7 février 1831.** Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM). 14DFC799C  
Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) : 14DFC799C

IVR03\_202697300043NUCA

Auteur de l'illustration : Barthélémy-Edouard Cousinéry  
archives nationales d'outre-mer  
tous droits réservés

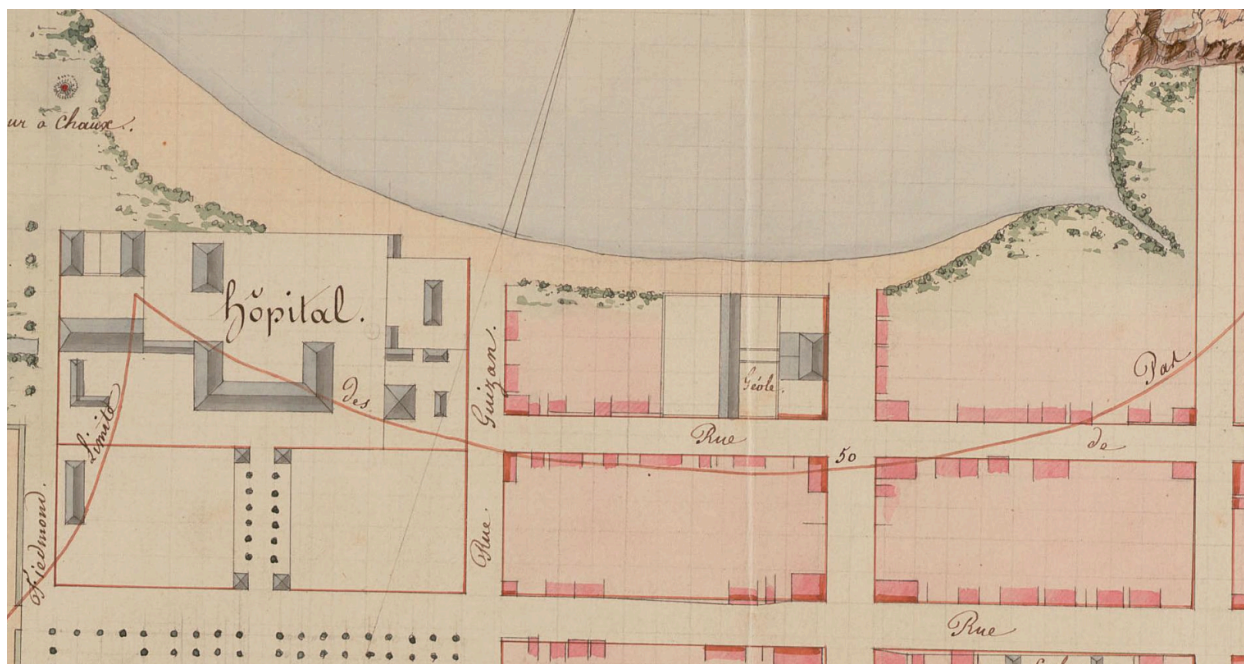


Détail du pavillon d'entrée toujours en élévation en 2026, pour lequel le rez-de-chaussée unifié par un bandeau de briques courant sous les lucarnes n'a été que peu modifié.

Référence du document reproduit :

- **Vue perspective de la nouvelle geôle de Cayenne le 7 février 1831**  
**Vue perspective de la nouvelle geôle de Cayenne le 7 février 1831.** Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM). 14DFC799C  
Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) : 14DFC799C

IVR03\_202697300044NUCA  
Auteur de l'illustration : Barthélémy-Edouard Cousinéry  
archives nationales d'outre-mer  
tous droits réservés



Extrait du "Plan de la ville de Cayenne pour servir aux alignements", 1er août 1841

Référence du document reproduit :

- **Plan de la ville de Cayenne pour servir aux alignements**  
**Plan de la ville de Cayenne pour servir aux alignements.** Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM).  
14DFC916A  
Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) : 14DFC916A

IVR03\_202697300045NUCA

Auteur de l'illustration : Alfred de Saint-Quantin, Auteur de l'illustration : A. Simon  
archives nationales d'outre-mer  
tous droits réservés

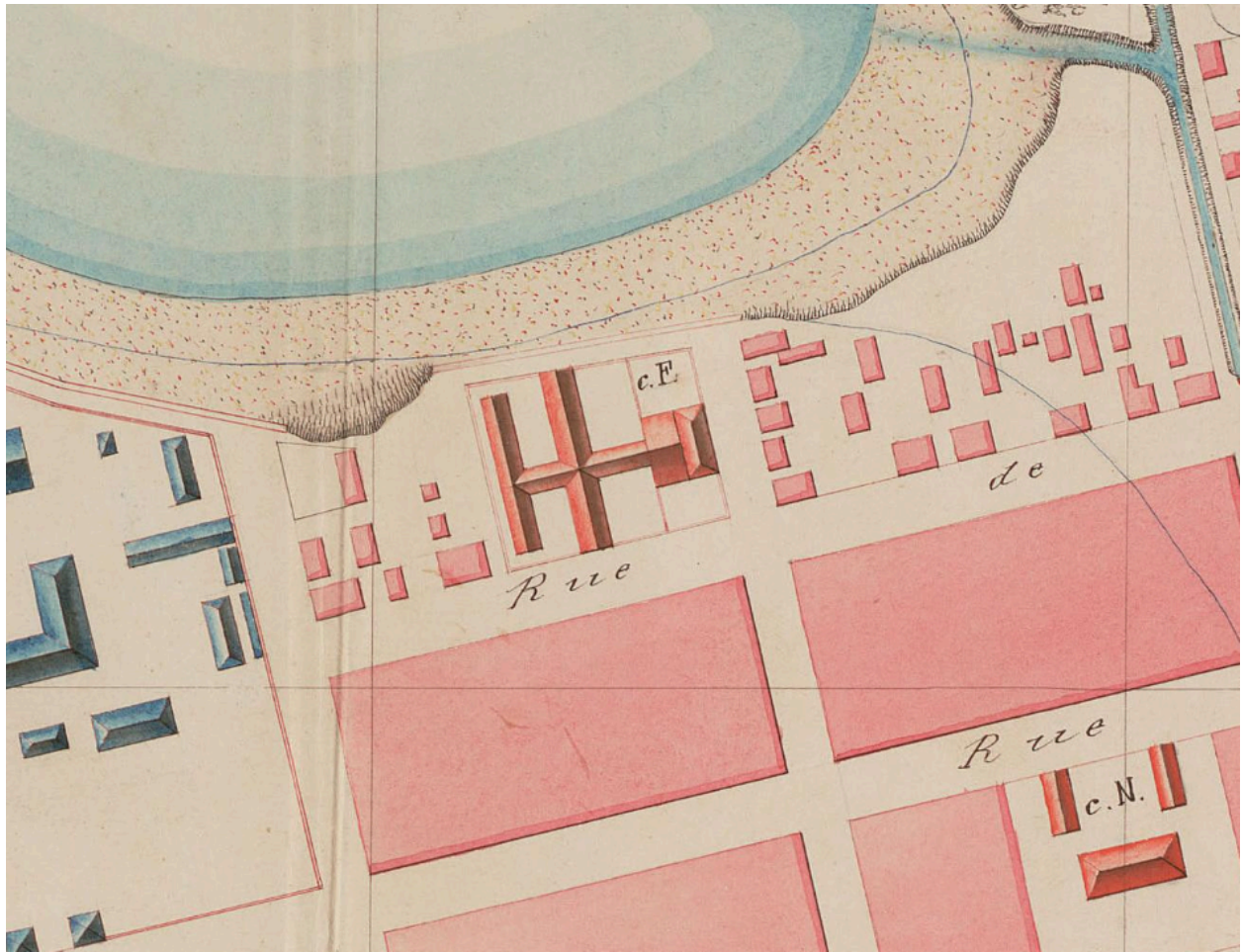


Extrait du plan "Place de Cayenne, projet de fortifications", 26 avril 1846

Référence du document reproduit :

- **Place de Cayenne, projet de fortification**  
**Place de Cayenne, projet de fortification.** Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM). 14DFC966B  
Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) : 14DFC966B

IVR03\_202697300046NUCA  
Auteur de l'illustration : Antoine César d'Or  
archives nationales d'outre-mer  
tous droits réservés



Extrait du "Plan directeur de la ville de Cayenne", 20 novembre 1864.

Référence du document reproduit :

- **Plan directeur de la ville de Cayenne**  
**Plan directeur de la ville de Cayenne.** Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM). 14DFC1339A  
Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) : 14DFC1339A

IVR03\_202697300047NUCA

Auteur de l'illustration : E. Rouard, Auteur de l'illustration : Charles de Foucault

archives nationales d'outre-mer

tous droits réservés



Carte postale ancienne, façade de la prison rue Arago. Vers 1900

Référence du document reproduit :

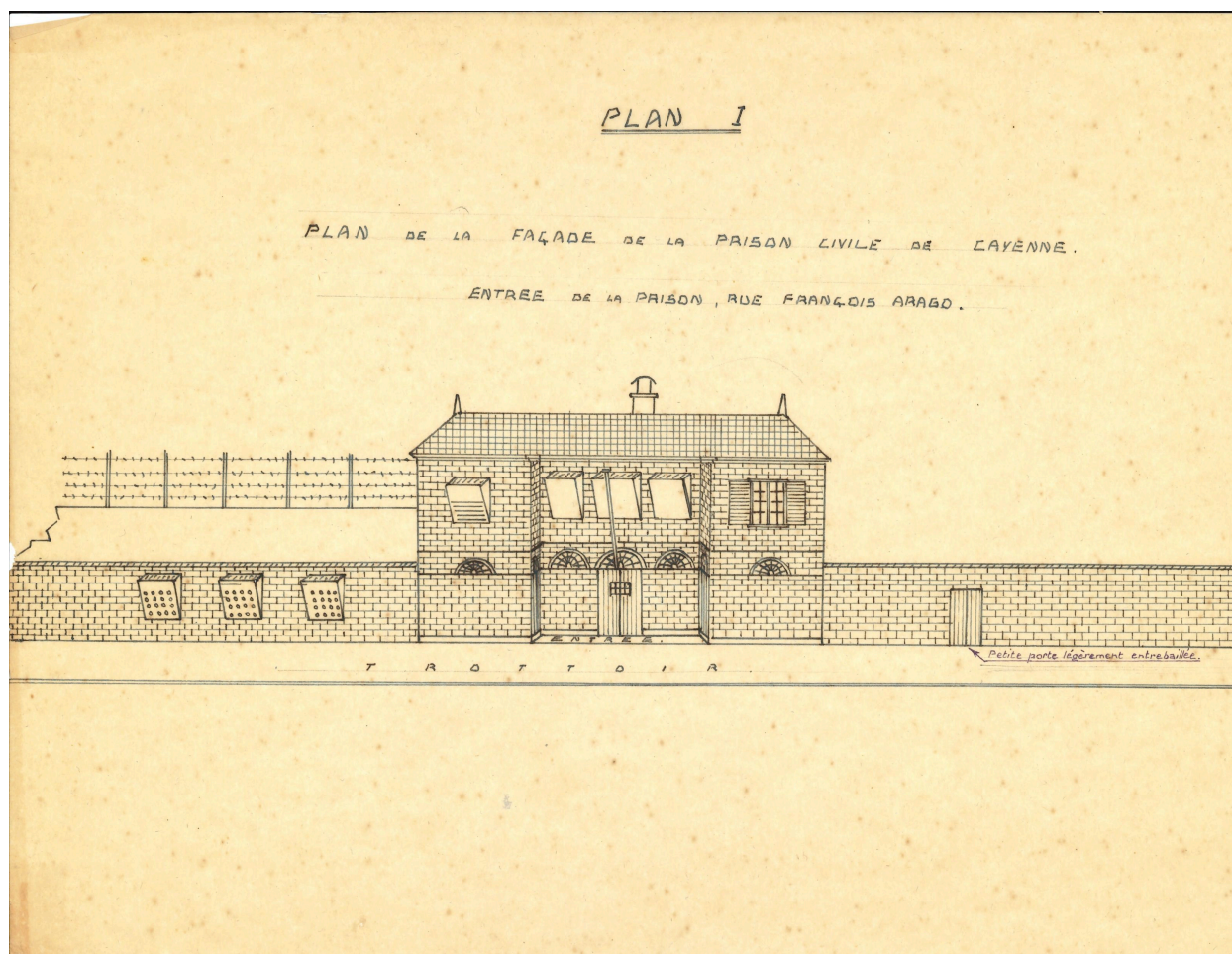
- **La prison**  
**La prison.** Archives Territoriales de Guyane. s.d. 2Fi344  
Archives Territoriales de Guyane : 2Fi344

IVR03\_202697300048NUCA

Auteur de l'illustration : Madame veuve Georges Evrard

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan manuscrit dressé suite à une enquête du substitut du procureur en 1950. façade rue Arago.

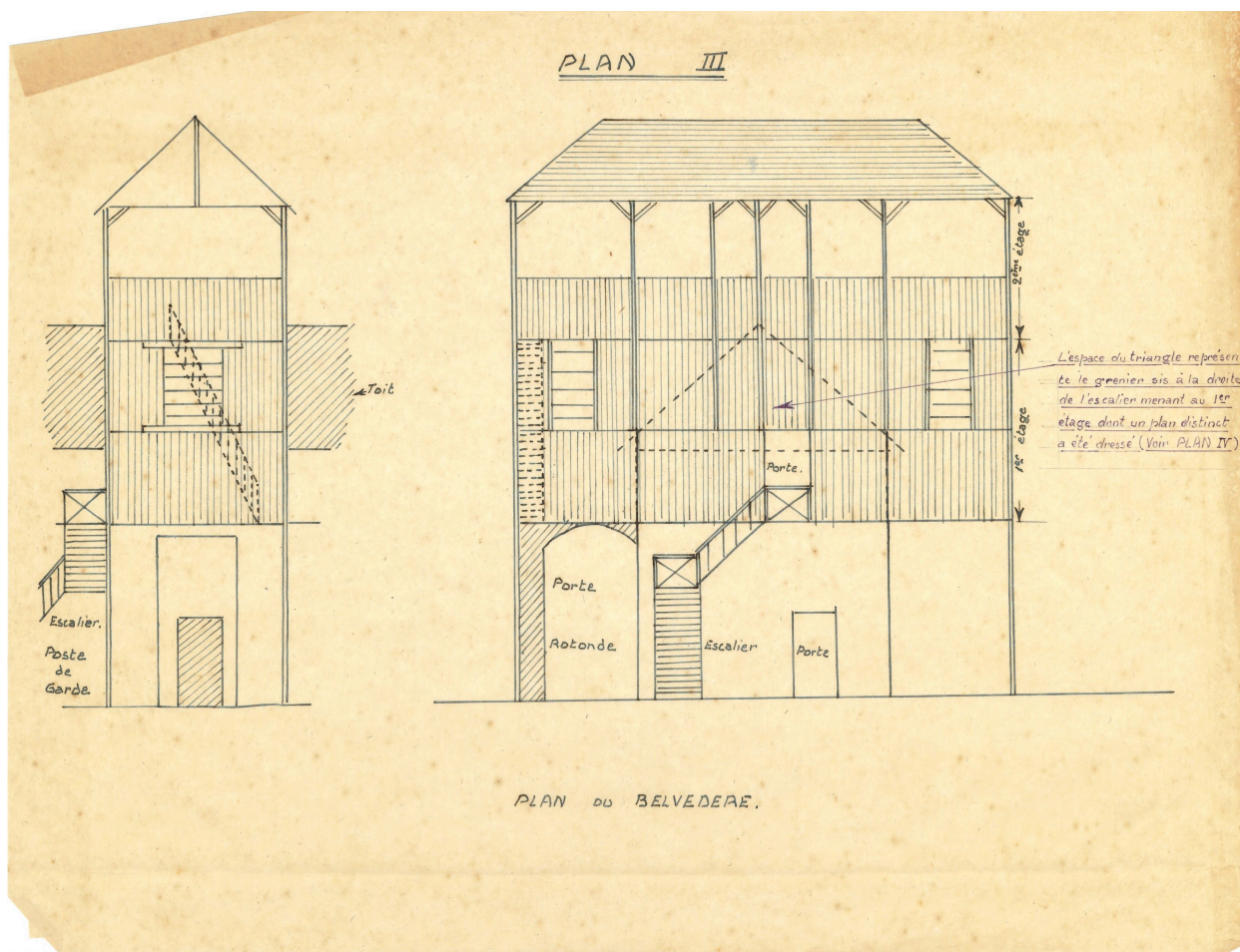
Référence du document reproduit :

- **Plan manuscrit suite à enquête du substitut du procureur**  
**Plan manuscrit suite à enquête du substitut du procureur. 1950.** Archives Territoriales de Guyane. 421W13  
Archives Territoriales de Guyane : 421W13

IVR03\_202697300049NUCA

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dessin dressé suite à une enquête du substitut du procureur en 1950. Détail du belvédère central, 1950.

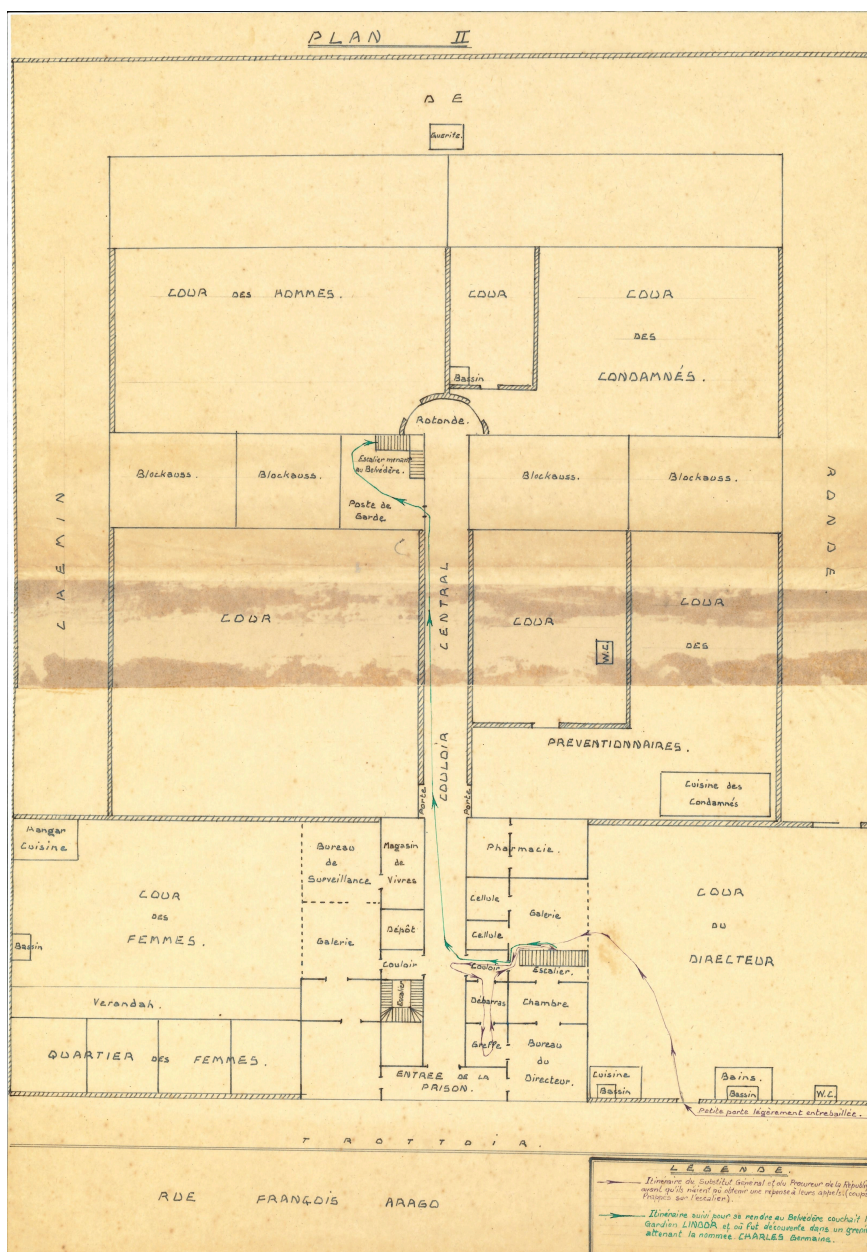
Référence du document reproduit :

- **Dessin dressé suite à enquête du substitut du procureur**  
**Dessin dressé suite à enquête du substitut du procureur.** 1950. Archives Territoriales de Guyane. 421W13  
Archives Territoriales de Guyane : 421W13

IVR03\_202697300050NUCA

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan dressé suite à une enquête du substitut du procureur en 1950.

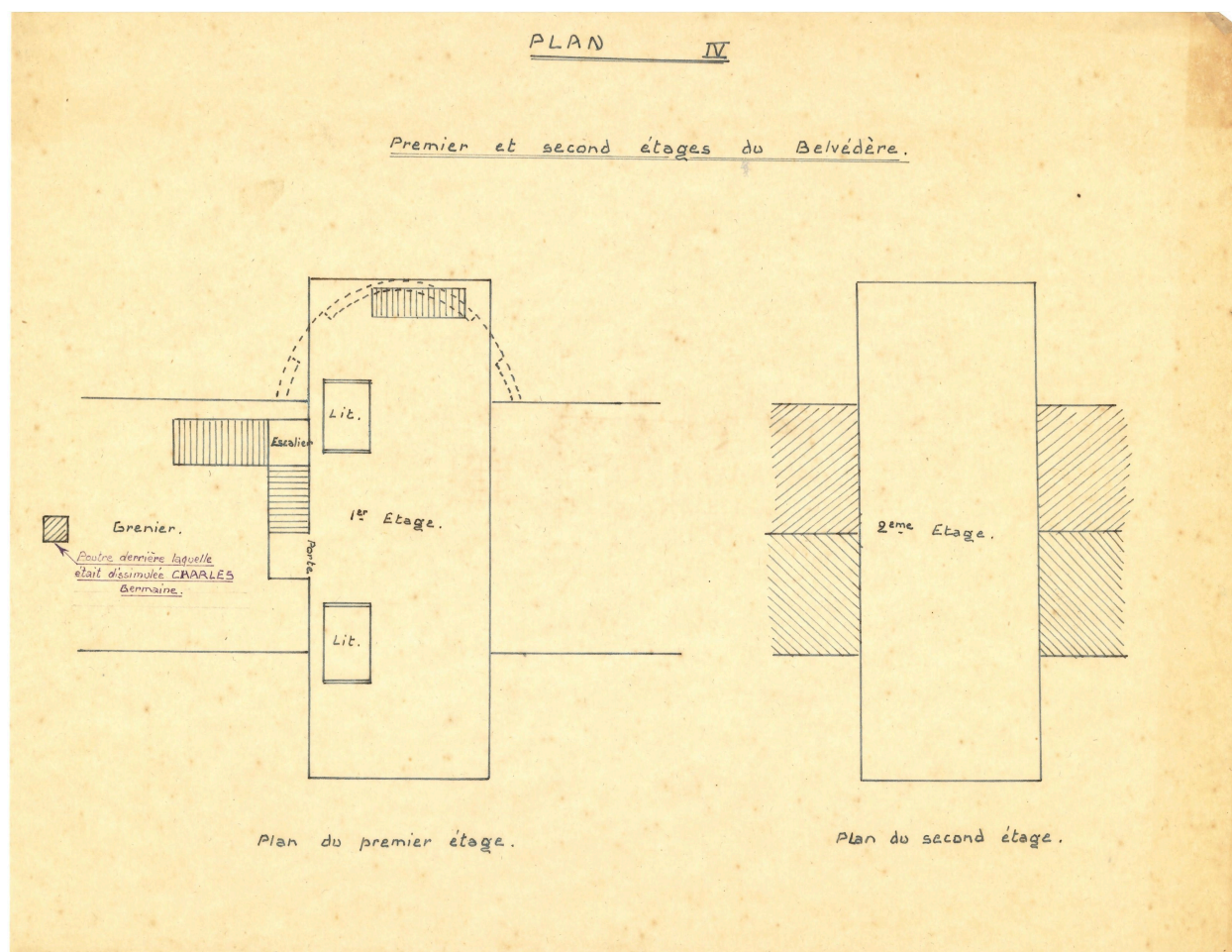
Référence du document reproduit :

- **Plan dressé suite à enquête du substitut du procureur**  
**Plan dressé suite à enquête du substitut du procureur. 1950.** Archives Territoriales de Guyane. 421W13  
Archives Territoriales de Guyane : 421W13

IVR03\_202697300051NUCA

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan dressé suite à une enquête du substitut du procureur en 1950. Détail du belvédère

Référence du document reproduit :

- **Plan dressé suite à enquête du substitut du procureur**  
**Plan dressé suite à enquête du substitut du procureur.** 1950. Archives Territoriales de Guyane. 421W13  
Archives Territoriales de Guyane : 421W13

IVR03\_202697300052NUCA  
Collectivité Territoriale de Guyane  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cliché IGN du 26 septembre 1955

IVR03\_202697300053NUCA

Date de prise de vue : 1955

(c) IGN

tous droits réservés



Vue aérienne de la prison depuis l'est en 1983

Référence du document reproduit :

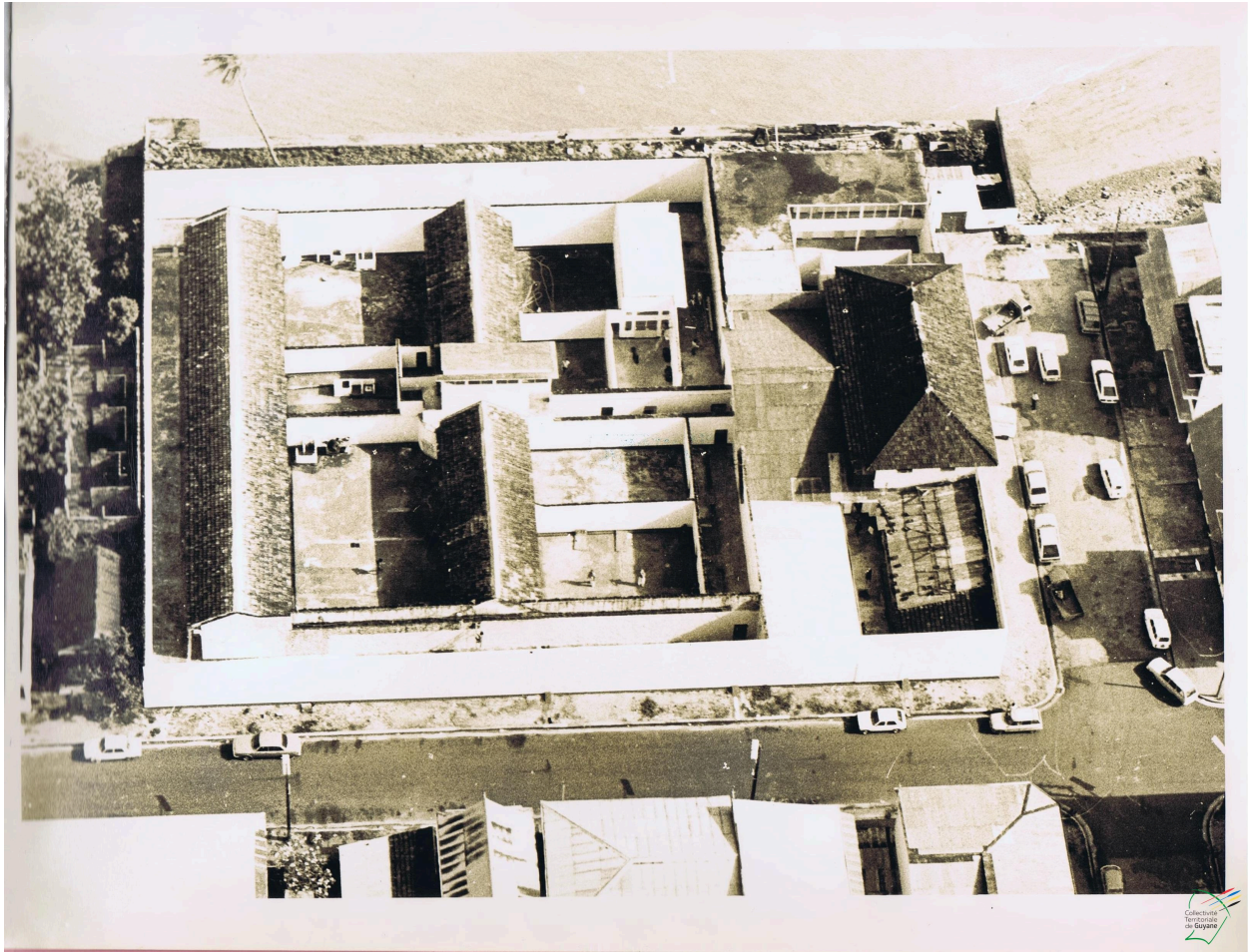
- **photographie aérienne de la prison en 1983**  
**Photographie aérienne de la prison en 1983.** Archives Territoriales de Guyane. 1116w1  
Archives Territoriales de Guyane : 1116w1

IVR03\_202697300041NUCA

Date de prise de vue : 1983

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne de la prison en 1983 depuis le sud.

Référence du document reproduit :

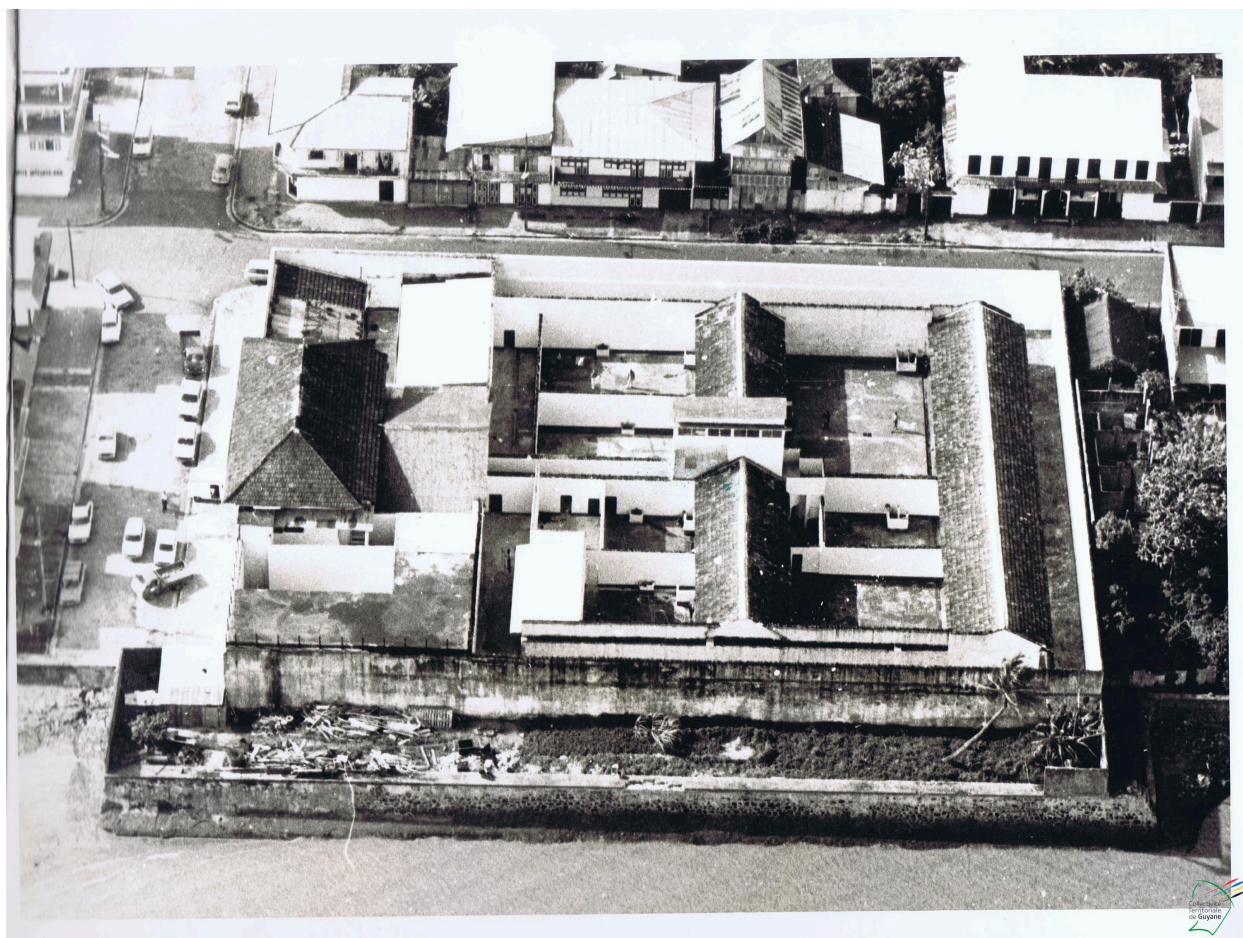
- **Vue aérienne de la prison en 1983**  
**Vue aérienne de la prison en 1983.** Archives Territoriales de Guyane. 1116W1  
Archives Territoriales de Guyane : 1116W1

IVR03\_202697300054NUCA

Date de prise de vue : 1983

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne de la prison en 1983 depuis le nord

Référence du document reproduit :

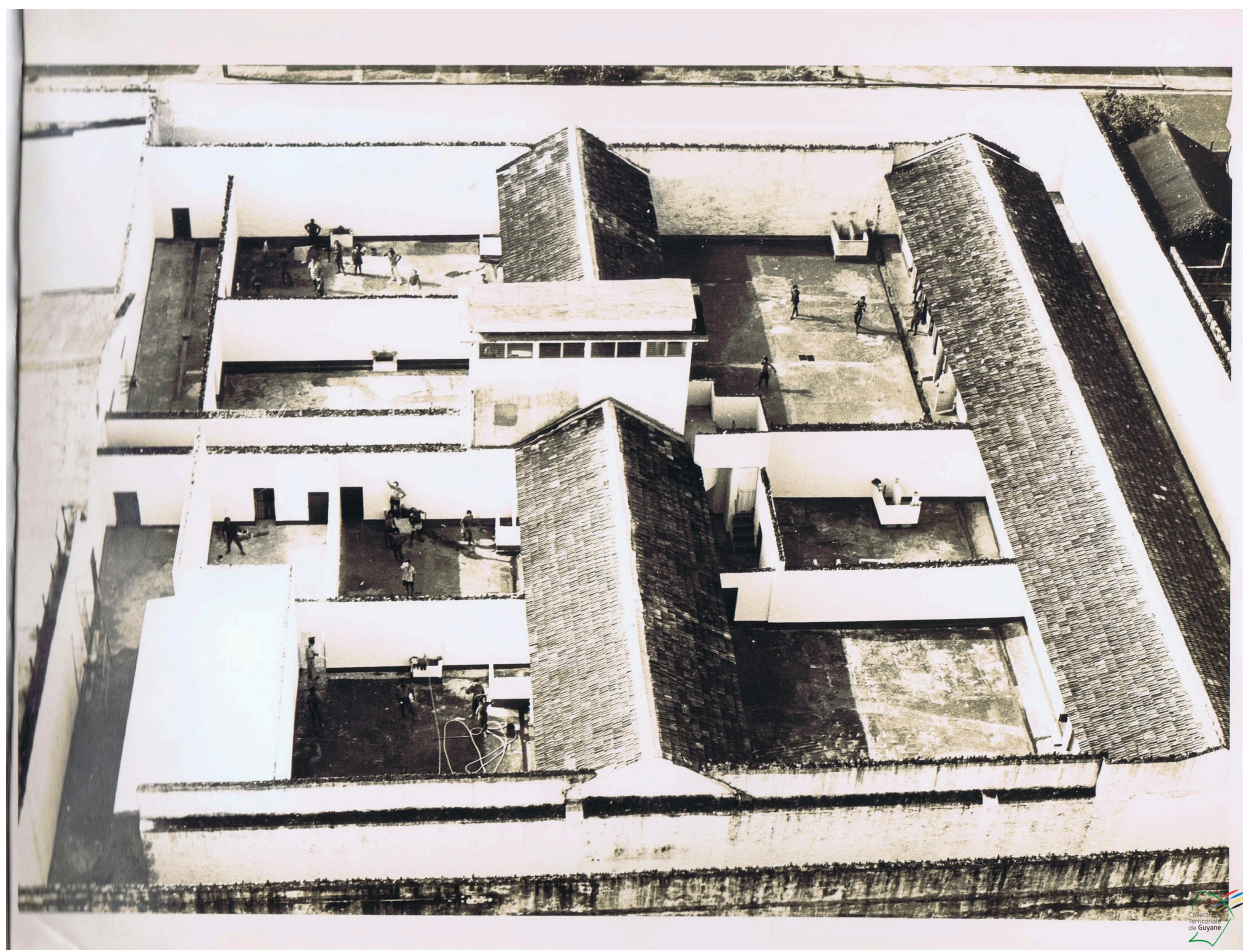
- **Vue aérienne de la prison en 1983**  
**Vue aérienne de la prison en 1983.** Archives Territoriales de Guyane. 1116W1  
Archives Territoriales de Guyane : 1116W1

IVR03\_202697300055NUCA

Date de prise de vue : 1983

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne de la prison en 1983 depuis le nord, détail des cours et du bévédère

Référence du document reproduit :

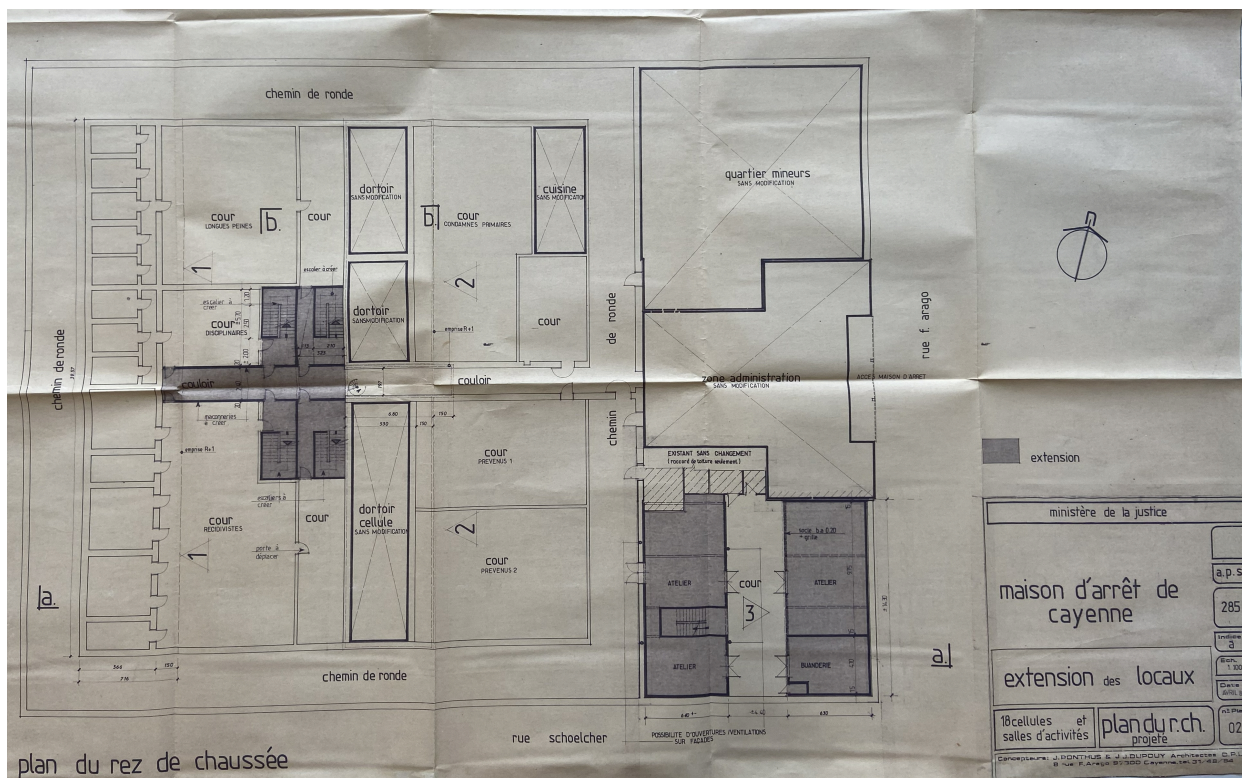
- **Vue aérienne de la prison en 1983**  
**Vue aérienne de la prison en 1983.** Archives Territoriales de Guyane. 1116W1  
Archives Territoriales de Guyane : 1116W1

IVR03\_202697300056NUCA

Date de prise de vue : 1983

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



plan dressé en avril 1986 à l'occasion d'un projet non réalisé d'extension de la prison

Référence du document reproduit :

- **Plan dressé en avril 1986 à l'occasion d'un projet non réalisé d'extension de la prison**  
**Plan dressé en avril 1986 à l'occasion d'un projet non réalisé d'extension de la prison.** Archives Territoriales de Guyane. 1404W1  
Archives Territoriales de Guyane : 1404W1

IVR03\_202697300057NUCA

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La une de "France-Guyane" le 21 avril 1998, lendemain du transfert des prisonnières et prisonniers de la maison d'arrêt de Cayenne vers la nouvelle prison de Rémire-Montjoly

Référence du document reproduit :

- **France-Guyane du 21 avril 1998**  
**France-Guyane du 21 avril 1998.** Archives Territoriales de Guyane. Per 278  
Archives Territoriales de Guyane : Per 278

IVR03\_000097300062NUCA  
Collectivité Territoriale de Guyane  
tous droits réservés



La façade rue Arago en 1999.

IVR03\_202697300058NUCA

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 1999

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la façade ouest, rue Arago, état en mai 2026

IVR03\_202697300063NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade est rue Arago, état en mai 2026

IVR03\_202697300064NUCA  
Auteur de l'illustration : Lionel Besnard  
Date de prise de vue : 2026  
Collectivité Territoriale de Guyane  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La façade rue Arago en mai 2026, détail de l'entrée

IVR03\_202697300059NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de l'angle sud-ouest du mur d'enceinte de la prison, avec la maison construite en 1982 entraînant un long conflit entre le propriétaire et l'administration pénitentiaire

IVR03\_202697300066NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de la porte d'entrée, façade est rue Arago

IVR03\_202697300062NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Porte principale de la prison depuis l'intérieur, mai 2026

IVR03\_202697300060NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du mur nord du pavillon central, avec bandeau de briques et lucarnes correspondant à l'enveloppe initiale du bâti

IVR03\_202697300065NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la distribution intérieure du pavillon central, état en mai 2026

IVR03\_202697300067NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'une salle du rez-de-chaussée du pavillon central, état en mai 2026

IVR03\_202697300068NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Parloir des familles au rez-de-chaussée du pavillon principal, depuis l'accès détenus, état en mai 2026

IVR03\_202697300069NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Affiche de prévention contre le sida dans la salle du parloir des familles, 1996. Etat en mai 2026.

IVR03\_202697300070NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Couloir central de distribution et surveillance, avec le belvédère, depuis l'est vers l'ouest, état en mai 2026

IVR03\_202697300071NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Couloir central de distribution et de surveillance, depuis l'ouest vers le pavillon central, état en mai 2026

IVR03\_202697300072NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Chemin de ronde nord entre le mur d'enceinte nord et l'extension la plus récente, vers 1995, état en mai 2026.

IVR03\_202697300076NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



belvédère de surveillance, intérieur, état en mai 2026

IVR03\_202697300073NUCA  
Auteur de l'illustration : Lionel Besnard  
Date de prise de vue : 2026  
Collectivité Territoriale de Guyane  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du couloir et du toit du pavillon central depuis le belvédère, état en mai 2026.

IVR03\_202697300074NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Belvédère, détail d'un porte-fusil (?), état en mai 2026.

IVR03\_202697300075NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail d'une bouche à feu grillagée, depuis la cour des prévenus vers le couloir central, état en mai 2026.

IVR03\_202697300077NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de deux bouches à feu depuis la cour des prévenus vers l'est, état en mai 2026.

IVR03\_202697300078NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cour des prévenus, état en mai 2026

IVR03\_202697300079NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dortoir des prévenus, état en 2026.

IVR03\_202697300080NUCA  
Auteur de l'illustration : Lionel Besnard  
Date de prise de vue : 2026  
Collectivité Territoriale de Guyane  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dortoir des prévenus avec espace salle de bains, état en mai 2026.

IVR03\_202697300081NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cour de la cuisine des détenus, état en mai 2026.

IVR03\_202697300082NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cuisine des détenus, vue d'ensemble, état en mai 2026.

IVR03\_202697300083NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cour des condamnés primaires, état en mai 2026

IVR03\_202697300084NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dortoir des condamnés primaires, état en mai 2026.

IVR03\_202697300085NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Quartier disciplinaire, vue d'ensemble, état en mai 2026.

IVR03\_202697300086NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Quartier disciplinaire, porche des trois cellules, état en mai 2026.

IVR03\_202697300087NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Quartier disciplinaire, détail de l'une des cellules, état en mai 2026.

IVR03\_202697300088NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cour des détenus longues peines, état en mai 2026.

IVR03\_202697300089NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Arrière des dortoirs des condamnés primaires, détail de la maçonnerie de briques enduite témoignant de l'ancienneté de la construction

IVR03\_202697300090NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Angle sud-est de l'enceinte, quartier des femmes, état en mai 2026.

IVR03\_202697300091NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Quartier des femmes, détail de la pompe à eau Japy, état en mai 2026.

IVR03\_202697300092NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Angle nord-est de l'enceinte, quartier des mineurs, vue de la cour, état en mai 2026.

IVR03\_202697300093NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Quartier des mineurs, intérieur d'un dortoir, état en mai 2026.

IVR03\_202697300094NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dortoir, quartier des mineurs, détail de graffiti

IVR03\_202697300096NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Quartier des mineurs, escalier d'accès à l'étage, état en mai 2026.

IVR03\_202697300095NUCA  
Auteur de l'illustration : Lionel Besnard  
Date de prise de vue : 2026  
Collectivité Territoriale de Guyane  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Extension de la fin de 20e siècle, une cour, état en mai 2026.

IVR03\_202697300097NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Extension nord fin du 20e siècle, un dortoir, état en mai 2026.

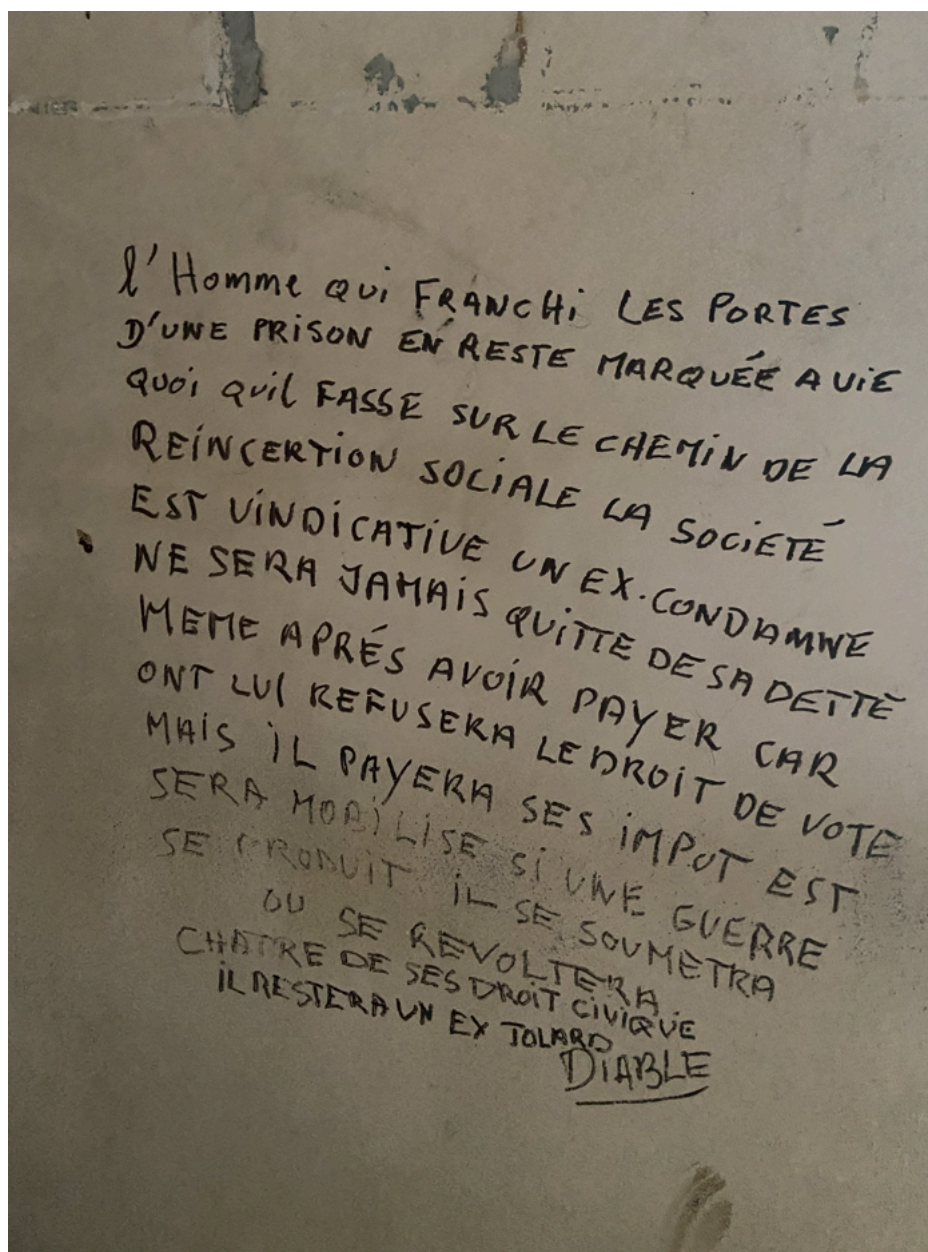
IVR03\_202697300098NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Extension nord, détail d'un texte écrit sur le mur

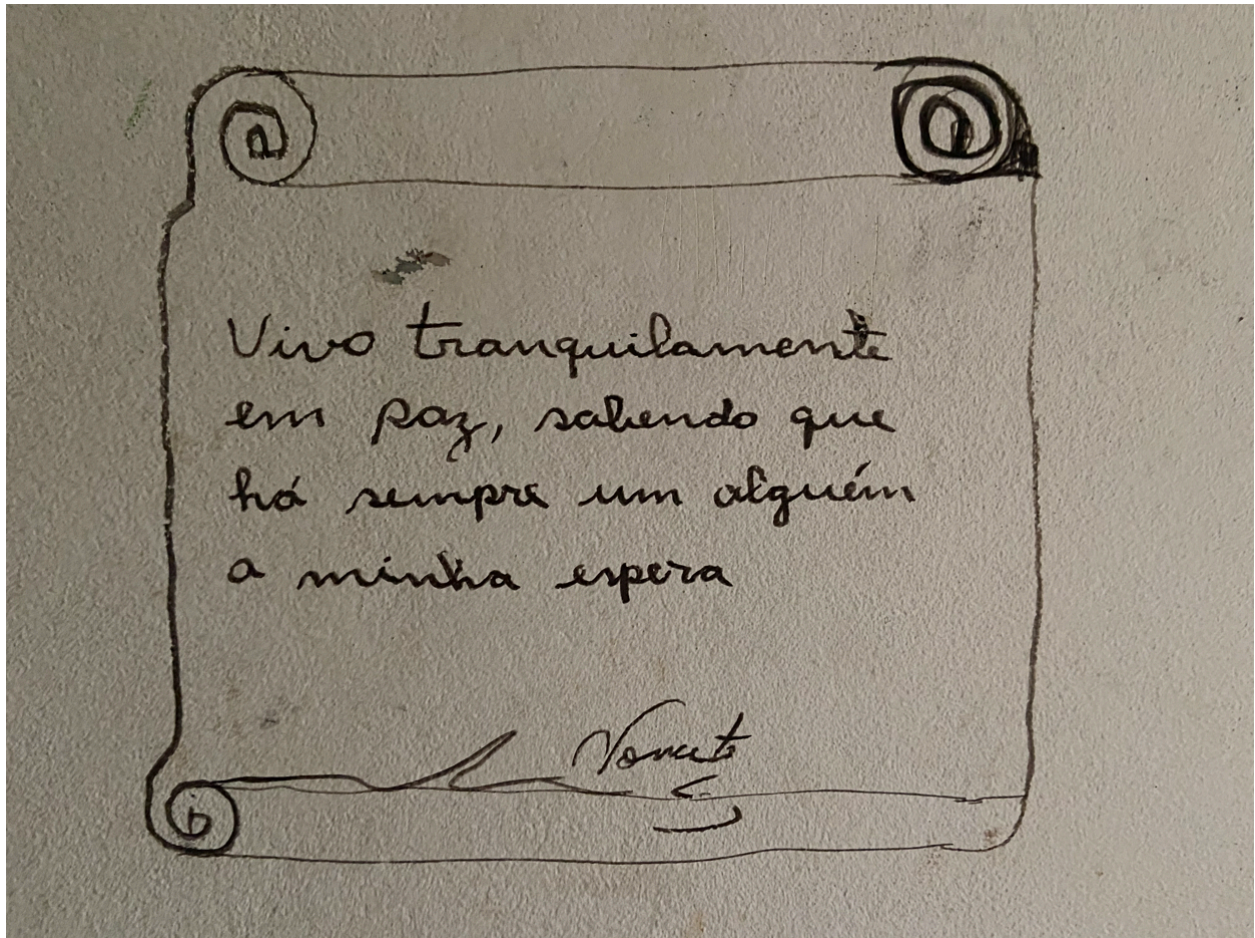
IVR03\_202697300099NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

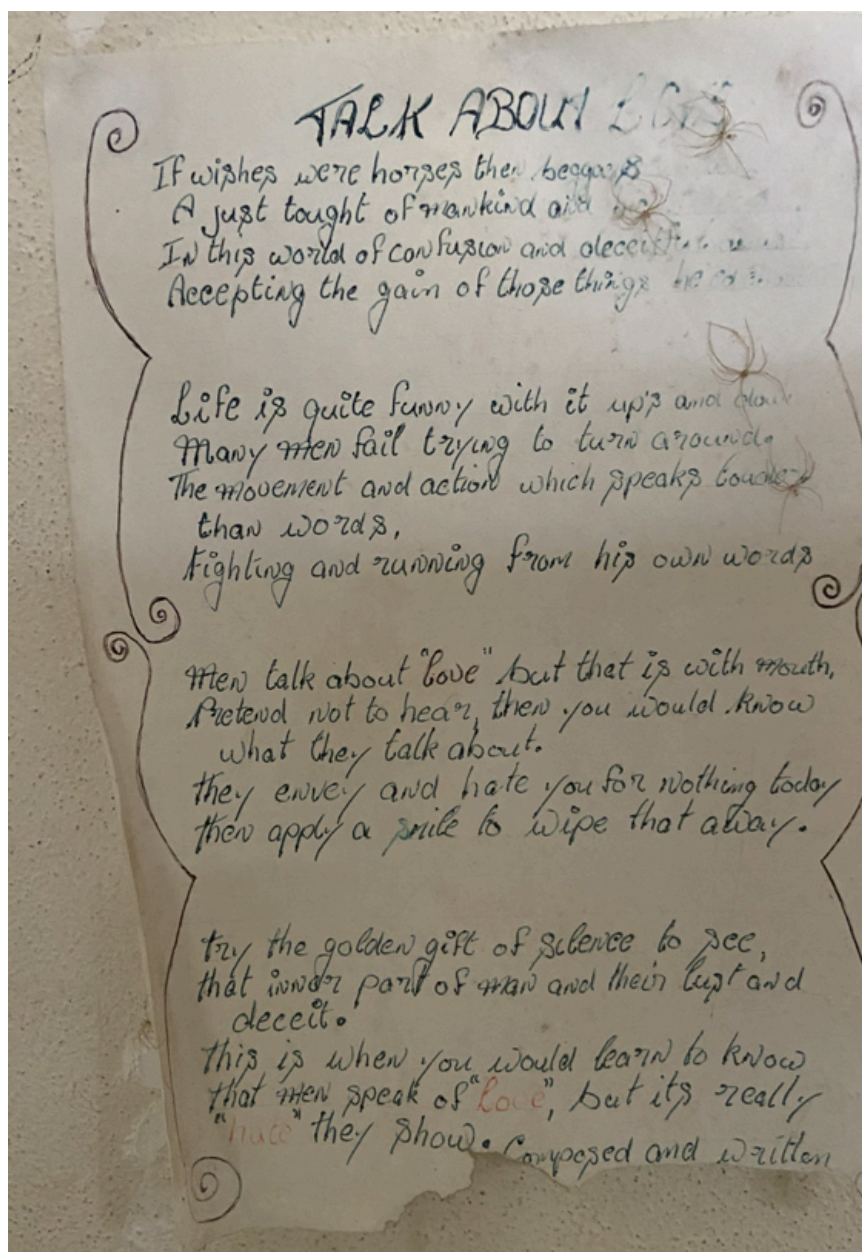
Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Extension nord, détail d'un poème en portugais

IVR03\_202697300100NUCA  
Auteur de l'illustration : Lionel Besnard  
Date de prise de vue : 2026  
Collectivité Territoriale de Guyane  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Extension nord, détail d'un poème en anglais

IVR03\_202697300101NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dortoir, quartier des femmes, détail d'un rideau improvisé

IVR03\_202697300102NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Quartier des femmes, dortoir, détail du mur décoré d'autocollants

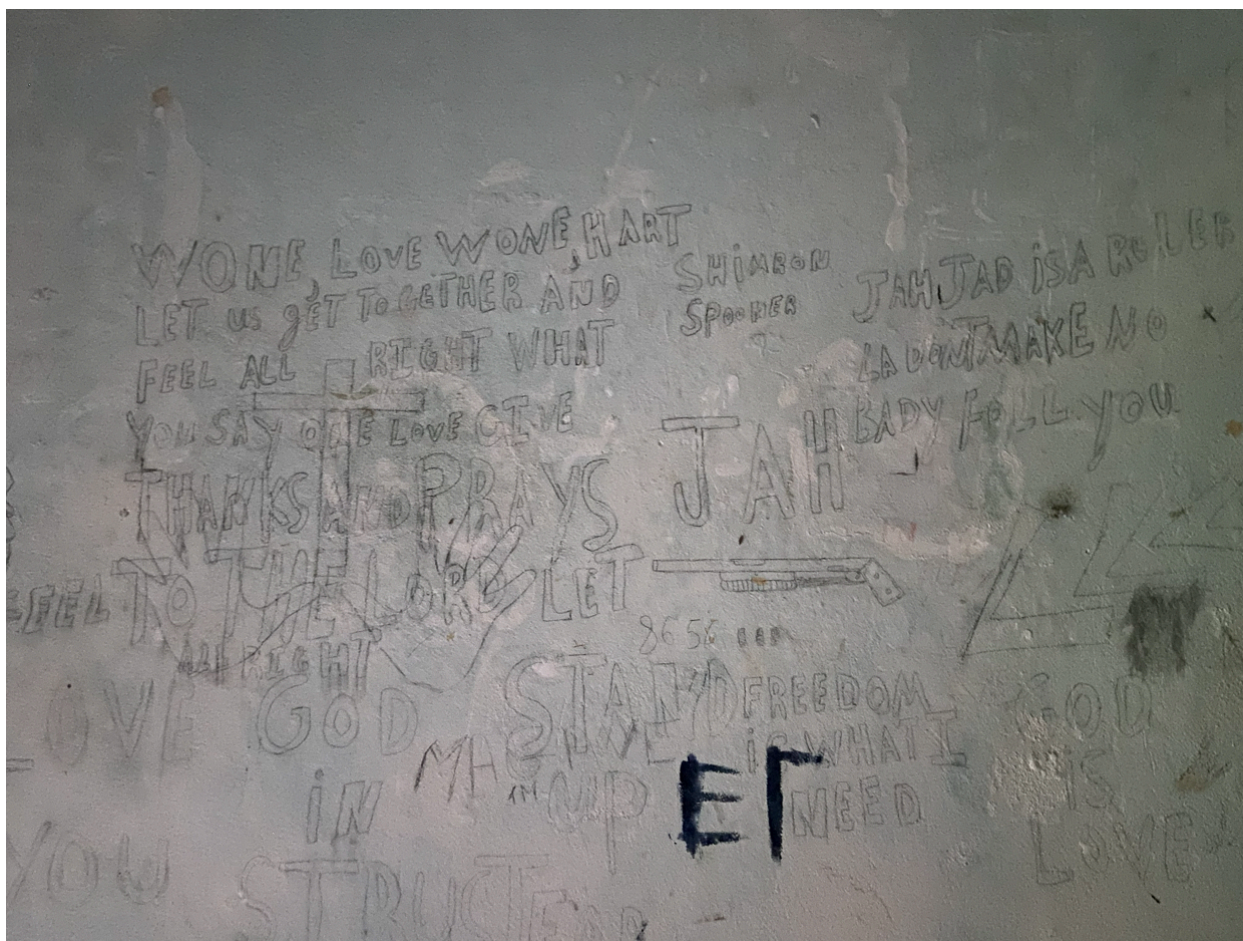
IVR03\_202697300103NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dortoir des prévenus, détail de graffiti

IVR03\_202697300104NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dortoir des récidivistes, détail de décors

IVR03\_202697300105NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation